

FAITS DIVERS

Alertez-nous : 069/889631

6 personnes ont trouvé la mort sur les routes de Wallonie picarde depuis le début de l'année.

l'avenir.net

La carte sur www.lavenir.net/pointsnoirs

EN BREF

◆ DOTTIGNIES

Collision entre camions

Jeudi peu avant midi, un camion qui circulait entre Courtrai et Tournai a percuté un véhicule tampon à hauteur d'Estaimpuis. La zone de secours a envoyé sur place une ambulance, un véhicule de balisage et un autre de nettoyage de route.

◆ HÉRINNES

Circulation interdite ce dimanche

Ce dimanche 20 mai, en raison de l'organisation d'un rallye automobile, la circulation des piétons et des véhicules sera interdite sur divers chemins hérinnois (partiellement ou totalement) : rue Garnier, rue des Pauvres Hommes, rue du Carne, Gravier Garette, rue de Marvis, rue Bois Blanc, rue du Général le Maire, rue de Marvis et rue des Quatre-Vents. Le stationnement y sera également interdit.

◆ BLANDAIN

Sur l'autoroute

Un accident est survenu sur l'autoroute A17 en direction de Tournai à hauteur de Blandain jeudi vers 16 h 30. Cela a causé de gros embarras de circulation jusqu'aux environs de 18 h 30.

◆ TOURNAI

Collision

Un accident est survenu jeudi vers 16 h à l'avenue Montgomery. La collision en chaîne entre trois voitures, qui s'est produite à hauteur de la rue des Bergers, a fait un blessé léger.

◆ POMMEROEUL

Vol avec violence

Il était peu après minuit lorsque des individus ont dérobé un ordinateur et projeté du mobilier dans une « maison de débauche » à la chaussée de Belle-Vue. L'un d'entre eux a également donné un coup de poing à une employée du lieu. Ils ont pris la fuite à bord de deux véhicules immatriculés en Belgique, une Mercedes Classe B et une camionnette.

LEUZE-EN-HAINAUT

L'héritage des pompiers leuzois reviendra à la zone de secours

L'ASBL Centre de formation

Raymond Michiels a été condamnée par le tribunal à restituer le legs de deux millions d'euros à la zone de secours.

● Pierre-Laurent CUVELIER

C'est une belle victoire obtenue par la zone de secours de Wallonie picarde et les pompiers de Leuze. Suite à l'action en justice intentée contre l'ASBL Centre de formation Raymond Michiels, ils ont obtenu gain de cause.

Dans un jugement rendu ce jeudi, le tribunal de première instance, section famille, a condamné l'ASBL à restituer l'intégralité de l'héritage à la zone de secours.

En juillet 2013, peu avant sa mort, Raymond Michiels, un généreux citoyen leuzois, avait pour rappel décidé de léguer par testament un montant de deux millions d'euros au profit de la formation (et l'achat de matériel) des pompiers locaux.

Mais ces derniers n'ont jamais vu la couleur de cet argent, qui s'est retrouvé aux mains d'anciens membres du service incendie de Leuze, qui



La bataille devant les tribunaux n'est peut-être pas terminée puisque l'ASBL peut aller en recours de la décision.

ont créé une ASBL en vue de recueillir ce legs.

La colère était d'autant plus vive dans le chef des pompiers leuzois que sur le site du musée Mahymobiles, des travaux de construction d'un bâtiment équipé d'une salle de réunion de 300 places étaient entamés à l'initiative de l'ASBL privée. « Une structure qui ne répond aucunement aux besoins des pompiers, alors que la caserne se dégingle. On est en train de dilapider l'héritage à des fins personnelles », avait déclaré M^e Lavens, le

conseil des hommes du feu leuzois.

« La zone de secours de Wallonie picarde était, au moment du décès de Monsieur Raymond Michiels, la seule entité capable de recevoir ce patrimoine et d'en assurer la charge, et doit donc être considérée comme la bénéficiaire du legs universel », peut-on lire dans le jugement.

Le tribunal souligne par ailleurs que ce montant doit être consacré aux pompiers de Leuze, conformément aux volontés du défunt. Cela ne

signifie peut-être pas la fin de cette bataille juridique puisque l'ASBL condamnée à rembourser l'héritage peut, via son avocat, aller en recours de cette décision. M^e Fievez avait soutenu que l'opération était tout à fait légale et qu'à l'époque du testament, la zone de secours Wapi n'existait pas. « Des prézones étaient établies à partir d'octobre 2012. Il existait donc, au moment du décès de Monsieur Michiels en octobre 2013, une entité apte à recevoir le legs », a précisé le tribunal. ■

MARQUAIN

Pas de dispositif antibruit près de l'autoroute

À la mi-mars, Paul-Olivier Delannois avait interpellé le ministre Carlo Di Antonio quant à des nuisances sonores le long de l'autoroute E42/A8 « constatées par des habitants, et plus singulièrement ceux résidant à la rue Champ Courtin à proximité de la sortie d'autoroute Lille-Tournai Ouest ».

Le bourgmestre f.f. de Tournai demandait donc au ministre wallon d'envisager dans un futur plan d'investissement la pose d'un mur antibruit à ce niveau de l'autoroute.

Dans sa réponse, Carlo Di Antonio a d'abord tenu à préciser que, « pour la mise en œuvre de nouveaux dispositifs antibruit, il était nécessaire d'établir au préalable deux cartographies du bruit. La première concerne les voiries empruntées

par plus de 6 millions de véhicules par an et la seconde les voiries empruntées par 3 à 6 millions de véhicules par an. Ces cartographies permettent de déterminer et de prioriser les sites d'actions pour le placement de dispositifs antibruit, en fonction du niveau d'exposition au bruit et du nombre de personnes impactées. »

Et le ministre de conclure : « au vu de ces éléments, il apparaît que la zone de l'A8/E42 située à hauteur de Marquain ne relève actuellement pas des sites prioritaires à équiper. »

Carlo Di Antonio a cependant précisé que l'actualisation de la cartographie acoustique dont relève cette autoroute (+ de 6 millions de véhicules par an) est en cours et « permettra d'affiner les données relatives aux différents sites. » ■

ESTAIMPUIS

Une bonne nouvelle pour le village de Néchin

Dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) d'Estaimpuis, le ministre wallon de la Ruralité, René Collin, a approuvé l'attribution de marché relatif à l'aménagement du cœur de Néchin. Cette décision permettra ainsi à la commune de débiter le chantier.

Ce projet vise notamment à renforcer la sécurité des usagers et des riverains en encourageant les déplacements doux ainsi qu'à améliorer l'attractivité des commerces aux alentours de la Place communale. Les travaux prévoient la réfection de trottoirs et du revêtement, la mise en place de mobilier urbain et d'éclairage public ainsi que de plantations. Le montant des travaux et des frais d'honoraires est estimé, à ce stade, à 1 240 246,21 €, sub-



Le marché concernant l'aménagement du cœur de Néchin a été approuvé par le ministre.

ventionné par la Wallonie à hauteur de 602 462,09 €.

Pour René Collin, le PCDR est un réel outil de développement socio-économique des zones rurales, source de création d'emplois et de liens humains. ■